

liberté égalité

fraternité

solidarité avec

PARIS

13 novembre 2015



Directeur de publication : Patrice Tserable.



Etat civil

Décès

Alain GERBERT-GENTHON est décédé
à Murinais le 24 octobre 2015.

Sœur Elisabeth

(Marie-Antoinette GIROUD-CAPET)
est décédée à St Marcellin le 1^{er} novembre 2015

Les Restos du Cœur

Début de campagne le 30 novembre 2015.

Horaires d'ouverture :

- ◆ Lundi de 9 h 00 à 11 h 30
- ◆ Lundi de 13 h 30 à 16 h 30
- ◆ Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00
- ◆ Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00



Utilisation du DAE

Une réunion d'information
sur l'utilisation du défibrillateur cardiaque
est prévue au premier trimestre 2016.

Toute personne intéressée
est priée de se faire connaître en mairie.

Sommaire

Vie municipale

Etat civil et annonces	2
L'éditorial du maire	3
Invitation	4
Elections régionales.....	5
Recensement de la population	6 à 8
La mairie vous informe.....	9
Au Conseil municipal	10 à 11
Travaux communaux.....	12 à 13
Illuminations du village	14
Lotissement communal.....	15
Commémoration	16
La vie des élus.....	17

Vie scolaire

La rentrée des classes.....	18 à 20
A l'école de Murinais	21
A.P.E	22 à 25
Cantine scolaire des Coteaux	26
Garderie La Cabotte.....	27

Rubriques spéciales

Recette de cuisine.....	28
Numéros utiles.....	29
Des services à votre service	30
Affouage, mode d'emploi.....	31 à 32
Les chemins forestiers.....	33
Un peu d'Histoire.....	34 à 36
Poésie et astuces	37

Vie associative

Section gym.....	38
Club le Wellingtonia	39
Chorale le Chœur d'Adèle	40 à 41
ACCA de Murinais	42 à 43
Retour sur la vogue 2015	44 à 46
Halloween 2015	47
Section ping-pong.....	48
Prochains RDV du Comité	49
Réveillon du jour de l'an.....	50
Bloc-notes	51

**Bonnes
fêtes**



L'éditorial du maire

En préambule, je voudrais remercier le Comité des fêtes, son Président, son bureau et la quarantaine de bénévoles qui ont œuvré, sans rechigner, au bon déroulement de notre vogue annuelle, qui a été une nouvelle fois un grand succès. Chapeau bas au bénévolat !

Côté communal, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales nous handicape lourdement et va impacter sur notre budget d'investissement (- 64 % sur 4 ans). Les entreprises locales qui vont également en souffrir, dans un contexte déjà difficile. Malgré cette mauvaise nouvelle, nous avons pu mettre en chantier notre dernière tranche de travaux d'assainissement, pour finaliser la mise en séparatif des réseaux dans le centre du village.

Pour ces travaux, nous avons pu compter sur les subventions du département (et les bonus de 10 % issus du plan de relance), de l'Agence de l'eau, et sur la réserve parlementaire de M. Savin, sénateur. Pour l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage public, sur la participation du SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère).

En dépit de quelques accrocs verbaux (trop) récurrents de certains riverains, nous avons quand même mené à bon escient ces travaux, pour le confort et le bien-être du village et de ses habitants.

L'année 2016, qui arrive à grands pas, sera une année plus calme, je l'espère. Nous allons procéder à l'élaboration d'un dossier accessibilité handicapé pour l'école et aménager une jolie terrasse devant l'Auberge en 2016 ou 2017, ce qui donnera une nouvelle dynamique au dernier commerce du village.

Nous allons également prendre rang auprès du Conseil départemental et du Territoire pour un dossier d'aménagement de village (une ébauche des travaux prévus dans ce dossier vous sera présentée à l'occasion des vœux le 9 janvier 2016).

Avant de clôturer cette édition, et suite aux récents événements survenus à Paris et à St Denis, je voudrais que vous vous joignez à nous pour dénoncer toute cette barbarie qui, je l'espère, ne viendra pas jusqu'à nous, dans notre monde rural.

Lors de notre dernier Conseil municipal, le 16 novembre, nous avons observé un instant de recueillement en ayant une pensée pour toutes ces familles endeuillées par la perte d'un être cher. Restons vigilants et solidaires pour continuer à perpétuer nos valeurs dans le respect et la liberté.

Je vous souhaite à tous de passer de belles fêtes de fin d'année.

Votre dévoué, Patrice Iserable





Invitation

**Afin d'inaugurer le village,
suite aux travaux réalisés au printemps,
et pour bien commencer l'année 2016...**



*Le maire et son Conseil municipal
vous invitent samedi 9 janvier 2016
à l'inauguration du village à 10h00
suivi de la cérémonie des vœux à 11h30*

**En espérant vous retrouver nombreux
à ce traditionnel rassemblement
qui permet de faire connaissance...**





Elections régionales

Vous venez de voter, le 6 et 13 décembre, dans le cadre des élections régionales. Il s'agit des dernières élections générales avant l'élection présidentielle de 2017.

Notre région regroupe désormais les régions Rhône-Alpes et Auvergne, suite au redécoupage des régions issu de la loi du 16 janvier 2015.

Comment sont constituées les listes de candidats ?

Le scrutin régional est un scrutin de listes, il n'y a pas de candidature individuelle.

Les listes doivent respecter l'obligation de parité : chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Quel est le nombre de conseillers régionaux ?

Le nombre total de conseillers régionaux reste inchangé malgré la nouvelle carte des régions. 1757 conseillers régionaux sont à élire, dont 204 en Rhône-Alpes Auvergne.

Quelle est la durée du mandat des conseillers régionaux ?

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans.

Néanmoins, il est prévu que la durée du mandat des conseillers régionaux élus en décembre 2015 soit réduite de neuf mois afin que les élections régionales suivantes puissent être organisées en mars 2021.

Quel est le rôle des conseillers régionaux ?

Les conseillers régionaux composent le conseil régional, assemblée délibérante de la région. Le conseil régional règle les affaires de la région en assemblées plénières ou en commission permanente.

Les conseillers élisent un président du conseil régional et une commission permanente. Parmi les membres de la commission permanente, sont ensuite élus les vice-présidents du conseil régional (dont le nombre ne peut être supérieur à 30 % de l'effectif du conseil régional). Le président et les vice-présidents composent l'exécutif de la région.

Le président prépare et exécute les délibérations de l'assemblée régionale, gère le patrimoine, saisit le Conseil économique et social régional (CESR) et dirige l'administration régionale. Il préside aussi la commission permanente de l'assemblée régionale.

Les principaux domaines d'intervention de la région sont :

- ◆ le développement économique,
- ◆ les lycées,
- ◆ la formation professionnelle et l'enseignement supérieur,
- ◆ l'aménagement du territoire,
- ◆ les transports.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) promulguée le 7 août 2015, tend à renforcer les compétences de la région.

Source : vie-publique.fr



Le recensement



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **21 janvier au 20 février 2016** et c'est Julie, notre secrétaire de mairie, qui sera chargée de cette mission. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr... **et vous pouvez y répondre par internet !** Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

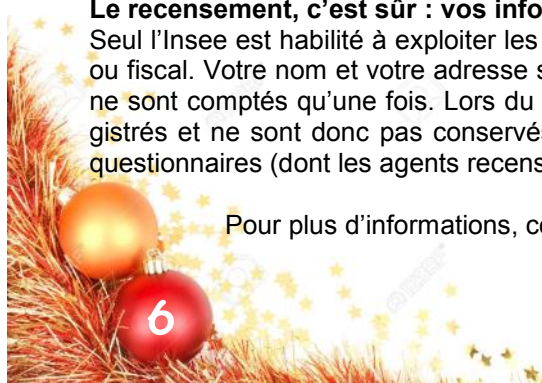
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilitée à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr



Insee & votre commune

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



RECENSEMENT

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



Établir la contribution de l'État au budget des communes



Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation



Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

AVANT LA COLLECTE



Recrutement et formation des agents recenseurs



Constitution de la liste des adresses à enquêter



Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

PENDANT LA COLLECTE



Distribution par l'agent recenseur de la notice pour le recensement en ligne ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer ensuite)



Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

APRÈS LA COLLECTE



Certification de la collecte par le maire



Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne arrivent directement)



Saisie des questionnaires papier et traitement des données



Vérification et validation des résultats par l'Insee



Communication des chiffres aux maires et au grand public

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les **5** ans

Puis je reçois sa visite

Je remplis le questionnaire



Je suis informé de la visite de l'agent recenseur par courrier



Par internet avec un code personnel remis par l'agent recenseur



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier

MA COMMUNE A PLUS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de **8 %** de la population



Validez et c'est terminé !



L'agent recenseur repasse sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire

LE RECENSEMENT EN LIGNE, DES AVANTAGES POUR TOUS

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

- 2 Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur.

Faites-vous recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
LPEKD66
Mthab73

- 3 Entrez ensuite les informations de votre logement renseignées par l'agent recenseur. Elles se trouvent également sur la notice.

À remplir par l'agent recenseur et à recopier sur le questionnaire en ligne

0	1	0	3
RIS, Rue ou district			
0	1	4	0 0 5
Rang A		Rang L	

- 4 Répondez au questionnaire Vous serez guidé à chaque étape.

- 5 Validez et c'est terminé !

Envoyer les questionnaires

ON A TOUS À Y GAGNER

Pour vous



- Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- Plus de 3,4 millions de personnes ont répondu en ligne en 2015 soit 31 tonnes déjà économisées !
- Un recensement moins coûteux





La mairie vous informe

SPÉCIAL IMPÔTS LOCAUX

Tous les contribuables exonérés
de la taxe d'habitation
ou de la taxe foncière en 2014
le seront également
en 2015 et en 2016.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ PAYÉ

Vous serez
automatiquement
remboursés ;
si besoin, vous pourrez en faire
la demande **dès le 9 novembre**
auprès des services des impôts.

**SI VOUS N'AVEZ PAS
ENCORE PAYÉ**

Il vous est
demandé de ne
pas tenir compte
des avis reçus.

Pour plus d'informations : www.impots.gouv.fr

DEJECTIONS ANIMALES : SOYONS CITOYENS !

Par mesure de propreté et par respect d'autrui,
vous êtes priés de ramasser
les déjections de vos animaux,
notamment dans le village,
où de nombreux enfants jouent et
marchent sans regarder où ils mettent les pieds !

Le non-respect de la propreté des rues et
trottoirs est verbalisable de 35 € d'amende.

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE AU LUTRIN

Deux bonnes raisons de venir à la bibliothèque
intercommunale à Chevières :

1/ les bibliothécaires bénévoles ont fait leur
marché : plein de nouveautés vous attendent

2/ et aussi, pour la première fois ...
Madame Payre expose ses œuvres.

La bibliothèque intercommunale vous accueille :

♥ lundi de 18h à 19h,

♥ jeudi de 16h à 19h.

rivières
Sud-Grésivaudan

information
aux habitants



Dans le cadre d'une étude portée par
les communautés de communes du
Sud Grésivaudan, des techniciens du
bureau d'études Concept Cours d'EAU
vont parcourir les ruisseaux et rivières
de la commune.

Ces prospections ont pour objectif de
diagnostiquer l'état de la végétation
présente le long des cours d'eau.

Merci de leur réserver un bon accueil.



Pour toute information complémentaire
n'hésitez pas à contacter l'équipe du
contrat rivières Sud Grésivaudan
04 56 33 30 20

les communautés de communes





Au Conseil municipal

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite à la modification de la représentativité au Conseil communautaire, la commune de Murinais est désormais représentée ainsi :

- Délégué titulaire : M. Patrice ISERABLE.
- Délégué suppléant : M. Cédric GIROUD.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de maîtriser leurs consommations et diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la mise en place du Conseil en Energie Partagée (CEP).



La commune de Murinais a décidé de confier au SEDI la mise en place du CEP. Le coût de l'adhésion est de 0,62 € par habitant et par an.

REGLEMENTS DE SERVICE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les règlements de service eau potable et assainissement collectif ont été approuvés par délibération du 5 octobre 2015. Ces règlements définissent les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des règlements sur le site internet de la commune www.murinais.fr rubrique cadre de vie ; eau & assainissement ; en savoir plus. Un exemplaire papier vous sera adressé avec une prochaine édition de la Gazette.

TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin (CCPSM) s'est engagée en 2014 dans une démarche de partenariat avec le conseil départemental de l'Isère en faveur de la constitution d'un réseau d'initiative publique (RIP) de couverture très haut débit. Ce projet vise à desservir en fibre optique, dans une première phase de 7 ans, 71 % des foyers isérois et 90 % des entreprises iséroises.

La commune de Murinais décide donc de transférer sa compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » à la CCPSM.

REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE AU SIS

L'intégralité du fonds d'amorçage perçu par la commune de Murinais (1150 € pour 2014-2015) sera versé au Syndicat Intercommunal Scolaire, qui a pour mission la gestion des écoles maternelles et élémentaires des communes Bessins, Chevrières, Murinais et St Appolinard.

Ce versement interviendra ensuite chaque année à concurrence des sommes versées par l'Etat au titre de la réforme des rythmes scolaire et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

TARIF POUR LE BRANCHEMENT DE COMPTEUR D'EAU POTABLE

A compter du 5 octobre 2015, tout abonné qui fera une demande de branchement de compteur d'eau potable se verra facturer la somme de 970 € HT + les frais d'installation entre la conduite principale et le compteur (montant égal au coût HT des travaux facturé par l'entreprise qui réalise le branchement).



AVENANT N° 1 AU MARCHÉ LOTISSEMENT

Une tranche conditionnelle n° 4 est ajoutée au marché d'études, qui consiste à consulter des aménageurs ou bailleurs sociaux en vue de céder le terrain pour l'aménagement du lotissement.

La TC 4 est chiffrée à 4 355 €, soit 7,6 % de l'ensemble du marché, en sachant que si cette consultation aboutit à la cession du terrain, les tranches conditionnelles 1, 2 et 3 ne seront pas réalisées.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Par arrêté du 22 septembre, le maire a prescrit par la modification simplifiée n° 1 du PLU.

Cette modification simplifiée a pour objet de rectifier une erreur matérielle intervenue à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, relative à la prise en compte de l'aléa faible de ruissellement sur versant qui couvre l'intégralité de la commune. Cette modification fait suite au recours gracieux du Préfet de l'Isère en date du 27 juillet 2015 demandant à la commune de Murinais de procéder à la modification simplifiée de son PLU sur la légende du règlement graphique et sur le règlement écrit.



Le dossier et un registre d'observations sont mis à la disposition du public du 16 novembre au 18 décembre 2015.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil municipal se prononcera pour approuver la modification simplifiée, en tenant compte des éventuels avis émis.

PARTICIPATION AU SPECTACLE DE NOËL

Le Comité des fêtes organise un spectacle de Noël dimanche 27 décembre pour tous les enfants de la commune. La mairie décide de participer au financement de ce spectacle à hauteur de 300 €.



TARIF DES COUPES AFFOUAGERES



Le tarif des coupes affouagères est fixé à 250 € par lot. Un titre de recette sera émis à l'encontre des affouagistes au premier trimestre 2016.

SUPPRESSION DU CCAS DU 1^{ER} JANVIER 2016

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a rendu facultatif les CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants.

Aussi, le Conseil municipal a décidé de supprimer le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les raisons suivantes :

- ◆ le CCAS est financé quasi exclusivement par une subvention communale,
- ◆ nécessité de voter un budget distinct, de produire un compte administratif et un compte de gestion,
- ◆ la lourdeur et le coût de gestion administrative ne justifient pas le maintien d'un CCAS comme le nôtre.

Cependant, les actions menées par le CCAS (aide aux vacances, repas des anciens et colis de Noël), seront maintenues mais financées directement par le budget communal. Une commission « sociale » composée de membres élus et extérieurs, aura la charge d'étudier les questions auparavant gérées par le Conseil d'administration du CCAS.

Les comptes de gestion 2015, arrêtés par le Trésorier au 31/12/2015 seront votés par le Conseil municipal et intégrés pour 2016 au budget communal.

MISE EN CONFORMITE DES SOURCES DU COUVENT ET DU VIVIER

La mission a été confiée au bureau d'études ECE à St Vérand pour un montant de 9000 € HT comprenant le dossier préparatoire à la visite de l'hydrogéologue, la constitution du dossier d'enquête publique et la reproduction de pièces graphiques.





Travaux communaux



AVANT



ECLAIRAGE PUBLIC

Cette fois, les travaux dans le village sont définitivement terminés !

Après la mise en séparatif des eaux usées et pluviales, le village revêt maintenant son plus beau profil grâce à l'enfouissement des réseaux secs, et au remplacement des candélabres d'éclairage public.

Les lignes aériennes sont désormais toutes enterrées, pour un confort technique et esthétique. Les lampadaires, eux, sont équipés de leds, dont l'intensité diminue après 23h30 par souci économique et écologique.



APRÈS



La mairie remercie les entreprises ayant travaillé sur ces projets...

- ♦ les entreprises Giraud-Marchand et Toutenvert pour l'assainissement collectif
- ♦ l'entreprise Sobeca pour l'enfouissement des réseaux
- ♦ l'entreprise Serpollet pour l'éclairage public
- ♦ le bureau d'études ECE pour la maîtrise d'œuvre
- ♦ l'agence René Achard pour la mission SPS

...ainsi que ses partenaires financiers :

- ♦ le Conseil départemental de l'Isère
- ♦ l'agence de l'eau Rhône méditerranée Corse
- ♦ le Syndicat des Energies du Département de l'Isère
- ♦ Michel Savin, dans le cadre de réserve parlementaire.



SIGNALÉTIQUE VIAIRE

Après de nombreuses relances, nous sommes parvenus à reprendre contact avec la société JBSI, pour terminer la mise en place de la signalétique viaire. Les numéros de maison manquants (secteurs La Faitas, les Ayes, route de Roybon) ont été commandés fin octobre, ainsi que les numéros de futures maisons en cours de construction.

Nous avons également travaillé, en collaboration avec une agence de publicité, sur les plans de la commune. Un plan rigide, format 1,20 x 0,80 m sera installé sur le mur de l'Auberge, et des dépliants papiers seront imprimés et distribués à chaque foyer. Cette fois, nous avons espoir de terminer ce chantier d'ici 2016....

REMPLACEMENT DU MATERIEL DE DENEIGEMENT

Malgré l'été indien dont nous profitons actuellement, il faut préparer la saison hivernale. Les chaînes du tracteur de la commune et du tracteur de Gérard Martin ont été remplacées, ainsi que le caoutchouc de la lame de Gérard.



Ce matériel a été acheté chez Mouren à Saint Marcellin, pour un montant total de 6410 € HT. Une subvention territoriale de 3160 € nous a été attribuée, bonifiée de 686 € grâce au plan de relance départemental.

CESSIONS DE TERRAINS

Dans le cadre de différents travaux réalisés en 2012 :

- ♦ confortement et d'élargissement de la voie communale 2
- ♦ aménagement d'un point propre au lieu-dit Machurières
- ♦ aménagement d'un champ de vue au carrefour des voies communales 2 et 18

la commune vient de clore définitivement ces dossiers avec le paiement des terrains que les propriétaires ont bien voulu céder. La démarche a été longue puisque les actes administratifs, rédigés en mairie, ont fait l'objet de plusieurs allers-retours entre les hypothèques et la mairie. Mais tout est désormais réglé !



Illuminations du village

Pour finir d'embellir notre joli village, la mairie, en partenariat avec le Comité des fêtes, a acheté dans de nouvelles illuminations de Noël. Ainsi, la commune a investi dans les décors de fêtes installés sur les candélabres, et le Comité des fêtes a financé une nouvelle colombe lumineuse pour l'église.



Le rendu en photos n'étant pas aussi joli qu'en réalité, nous vous invitons à venir découvrir par vous-mêmes le village illuminé ...



Au passage, nous remercions la Régie d'énergie de Saint Marcellin, qui, comme chaque année, vient prêter main forte à Jacques, notre agent technique, pour l'installation de ces illuminations.



Lotissement communal

Une nouvelle réunion s'est tenue lundi 30 novembre en présence de notre bureau d'études 2BR et de leur co-traitant IFC expertise. Cette réunion avait pour objet le démarrage de la tranche conditionnelle n° 4, qui consiste à consulter des opérateurs privés et publics en vue de céder le terrain pour la réalisation de l'opération, tout en respectant les attentes de la commune.

Le plan de composition issu des études préalables est rappelé (ci-dessous). Ensuite, les intervenants se sont intéressés à l'étude du règlement du PLU, notamment à l'article 11, qui concerne l'aspect extérieur des constructions.



Le CAUE insiste sur l'intégration paysagère de cette future opération, largement visible depuis de nombreux points de la commune. Le représentant de la DDT précise que l'opérateur en charge du projet devra tenir compte du plan de composition, notamment de l'emplacement des constructions destinées aux logements sociaux en entrée d'opération.

Le cahier des prescriptions architecturales apportera des précisions :

- ♦ sur les talus, qu'il conviendra d'illustrer dans la mesure du possible. Les enrochements seront prohibés.
- ♦ sur la volumétrie des constructions,
- ♦ sur la couleur des façades et des toitures,
- ♦ sur les haies, qui devront être végétales, composées de plusieurs essences,
- ♦ sur les stationnements, pour éviter le stationnement de véhicules sur la rue.

Le projet ne comportera pas de local poubelles puisque le système des ordures ménagères fonctionne en apport volontaire sur les différents points de collecte du canton.

L'implantation d'un transformateur n'est pas envisagée, puisque la capacité de celui situé près de l'église a été dimensionnée en prévision de cette opération.

Dans la mesure du possible, toutes les prescriptions seront illustrées par des croquis, schémas, photos, permettant aux pétitionnaires d'avoir des recommandations claires et précises.

La prochaine réunion, fixée au 18 janvier 2016, sera consacrée à la lecture du cahier des prescriptions architecturales et au cahier de consultations des opérateurs.



Commémoration



Par un joli soleil d'automne, la population murinoise s'est déplacée nombreuse pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918, autour du Conseil municipal et des pompiers de Murinais-Chevrières.

Le rendez-vous était donné à 11h30 devant le monument aux morts. Comme pour les précédentes commémorations, les musiciens Adrien Belle et Roland Giraud sont venus jouer quelques notes à la trompette.



Ensuite, le maire a lu le message de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la Mémoire.

Puis, les adjoints ont fait l'appel aux morts avant d'observer une minute de silence.



Pour la première fois, la nouvelle chorale de Murinais, le chœur d'Adèle, a chanté le chant des Partisans, suivi de la Marseillaise par les enfants du village.

Avant de partager le verre de l'amitié, Patrice Iserable a tenu à remercier toutes les personnes présentes, notamment les sapeurs-pompiers, les musiciens, les enfants et la chorale.



La vie des élus

Trois Murinois à l'honneur

La commune de Saint-Maurice l'Exil a accueilli le 58e congrès des maires de l'Isère le 10 octobre dernier. Un événement annuel organisé en partenariat avec l'Ami, l'Association des maires de l'Isère qui rassemble près de 900 élus, ainsi que les plus hautes autorités civiles et militaires du département et trois anciens élus Murinois pour une remise de médaille pour leurs années au service de la commune.



rang du haut : André GERBERT-GENTHON et André RAGACHE au 1er rang : René JOURDAN



Rencontre avec le Conseil départemental

Samedi 24 octobre, le maire et ses adjoints ont rencontré Jean-Pierre Barbier, président du Conseil départemental de l'Isère, Michel Savin, sénateur de l'Isère et Bernard Perazio, conseiller départemental, Laura Bonnefoy, conseillère départementale, étant excusée.

L'objet de cette rencontre était de faire l'état des lieux des travaux récemment réalisés. L'occasion également de visiter le Couvent Notre Dame de la Croix.





La rentrée des classes



Classes de maternelles - Chevrières



Classe de CP et CE1 - Murinais



Classe de CE1 et CE2 - St Appolinard



Classe de CE2 et CM1 - Chevrières

Enseignants : Laurie Martin
et Jean-Michel Revol



Classe de CM1 et CM2 - Chevrières



Enseignants : Sylvie Paris
et Laurent Patin



A l'école de Murinais

Derniers préparatifs à l'école de Murinais avant le marché de Noël !

Mercredi 2 décembre, dans la matinée, les élèves de CP-CE1 ont revêtu leur tablier de cuisine pour confectionner les chocolats mis en vente au marché de Noël de Chevrières.

« Nous étions répartis en 6 ateliers :

- ♦ *atelier roses des sables*
- ♦ *atelier mini florentins*
- ♦ *atelier mendiants chocolat blanc*
- ♦ *atelier mendiants traditionnels*
- ♦ *atelier noix et pâte d'amande*
- ♦ *atelier noix pralinées.*

Nous souhaitons à tous ceux qui ont acheté nos chocolats une bonne dégustation ».

*La classe de Murinais
CP-CE1*

*Merci aux parents venus en renfort
pour guider les petits chefs.*





L' A.P.E



La buvette du rallye de Saint Marcellin

Le 4 et 5 juillet 2015, les membres des 3 associations (CANTINE, GARDERIE ET APE) étaient présents pour tenir la buvette à l'occasion du rallye de ST MARCELLIN.

Malgré une organisation différente des jours et des spéciales, le bilan du week-end reste positif grâce à la visite des nombreux passionnés du volant. Nous remercions tous les bénévoles qui ont œuvrés au bon fonctionnement de ce week-end.

Après des vacances bien méritées, le mois de septembre fut le mois de la reprise scolaire et associative.



Assemblée générale et bureau de l'association

Le 15 Septembre, l'APE a tenu son assemblée générale.

Après un bilan financier et moral très positifs, et une participation d'environ 50 familles, nous procédions au renouvellement du bureau car plusieurs postes étaient à pourvoir. Les nouveaux membres sont :

Présidente : Laëtitia ALONSO (Chevrières)

Vice-présidente (Bessins) : Marianne MOUNIER VEHIER

Vice-présidente (Chevrières) : Céline LAMBERT

Vice-présidente (Murinais) : Françoise LAUTURE

Vice-présidente (St Appolinard) : Aurélie GIRARD

Trésorière : Christiane ANDREI (Chevrières)

Vice-trésorière : Cristelle RIMET-MEILLE (Bessins)

Secrétaire : Elodie RONZIER (Chevrières)

Vice-secrétaire : Christelle SAPORITO (St Appolinard)





L'association remercie VANESSA et ALEXANDRA ainsi qu'ADELINE (absente sur la photo), pour l'implication et le dévouement qu'elles ont donné tout au long de l'année et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

Projets scolaires pour l'année 2015-2016

C'est grâce à toutes les manifestations organisées tout au long de l'année par l'association que les instituteurs et institutrices peuvent réaliser leurs projets pédagogiques. Ces derniers sont pour cette année :

*** pour les maternelles :**

- une sortie diapason (spectacle "boîte à outil poum poum"),
- une sortie spectacle à Romans
- intervention du Sictom
- intervention sur la sécurité routière
- une journée à l'Arthaudière



*** pour les CP :**

- des séances de cuisine
- un atelier poterie et mosaïque autour d'un artiste très connu à Barcelone : Antonio Gaudi
- 3 sorties raquettes
- intervention du Sictom
- un atelier land art



*** pour les CE1-CE2 :**

- plusieurs journées de ski de fond
- une sortie de fin d'année (thème non défini à ce jour)
- une rencontre avec Mr le Maire
- intervention du Sictom
- projet sur «le voyage d'une goutte d'eau»
- visite de la station d'épuration de la commune
- visite à l'Arthaudière



*** pour les CE2-CM1 :**

- 2 journées à la neige
- un spectacle au diapason (robe rouge)
- une sortie au musée d'art moderne de Grenoble et une aux grottes de Thais
- projet autour d'un conte
- une sortie à Lyon avec une nuitée (musée de l'imprimerie et/ ou musée de la confluence)

*** pour les CM1-CM2 :**

Une semaine en classe de neige à Autrans au centre montagne et musique en Vercors. Ce séjour va allier, musique, nature et ski alpin. Les élèves découvriront la vie de groupe 24 heures sur 24. Le matin sera consacré à la musique, par le biais de chorale et de découverte d'instruments et l'après midi, à la pratique du ski alpin.



Le marché de Noël

Le 9^{ème} marché de Noël s'est déroulé le 5 décembre à Chevrières. C'est à partir de 10 h que les visiteurs (petits ou grands) sont venus découvrir les divers stands d'artisans locaux. Ceux-ci nous permettaient d'avoir un panel très diversifiés d'objets.



Il y avait aussi le stand des bricolages réalisés par les enfants et les parents d'élèves.

Tout au long de la journée, une buvette (avec un très bon vin chaud), et un point restauration avec des crêpes, des gâteaux sucrés et salés, ainsi que des verres de bonbons ont permis aux petits et grands de se régaler.



Des adorables poneys, des maquilleuses très actives et un père Noël très attentif ont fait la plus grande joie des enfants.

A 18h00, un spectacle de marionnette et de cirque offert par l'association, a eu un franc succès et a ravi un public très nombreux.



Une tombola était organisée avec deux superbes tableaux à gagner. Le 1^{er} lot était une aquarelle de Danielle Carrère, qui a été gagnée par Marianne Mounier-Vehier Marianne et le 2^{ème} lot, un tableau de Mme Martine David qui a été gagné par Louna Pain. Un grand merci à ces deux grandes artistes.



Et pour finir la soirée, chacun repartait avec une part du succulent cassoulet toulousain cuisiné par l'Auberge des saveurs de Murinais.

L'A.P.E. remercie tous les bénévoles qui ont permis l'organisation et la réussite de cette journée.





Prochains rendez-vous

Carnaval, chasse aux œufs
et panier garni
samedi 9 avril 2016 à Murinais



Fête de l'école
vendredi 17 juin 2016
à Chevières

Contact

Si vous souhaitez aider l'association dans ses manifestations vous êtes les bienvenus.

Vous pouvez prendre contact avec l'APE par le biais de l'adresse mail suivante :
ape38160@gmail.com ou dans notre boîte aux lettres en face de la mairie de Chevières.

Nous avons également ouvert un compte **FACEBOOK** : Ape Rpi



Cantine scolaire

VENTE DE POGNES

Comme le veut la tradition, l'association a organisé sa vente de pognes, St Genix et pains d'épices à domicile samedi 21 novembre. Cette démarche rencontre toujours autant de succès et nous remercions tous les foyers qui nous ont gentiment ouvert leurs portes.



Cette vente a permis de récolter un bénéfice de 1000 €, qui sert notamment à financer l'investissement. Par exemple, cette année, le bénéfice servira servi à remplacer l'ordinateur et l'imprimante dont Gaëlle se sert pour la gestion administrative.



REPAS DE NOËL

Comme toutes les années, la cantine organisera son repas de Noël vendredi 18 décembre à la salle des fêtes de Chevrières.

A l'occasion de cette journée, tous les élèves du RPI se retrouvent à Chevrières pour partager un repas festif.

Les enfants qui ne mangent pas habituellement à la cantine peuvent s'inscrire pour participer au repas avec leurs camarades.

Etant donné le nombre importants d'enfants regroupés sur un même site, nous solliciterons des parents bénévoles pour aider au service du repas.



Photos repas de Noël 2014



La Cabotte à lou petiot

Nous vous présentons le nouveau de la garderie :

1^{er} rang : Josette RIMET-MEILLE (animatrice), Gaëlle GIROUD (animatrice), Nathalie JULLIN (secrétaire), Gaëlle DE MARCO (présidente), Emilie MUNTZ (vice-présidente).

2^{ème} rang : Marina DAMJANOVIC (animatrice), Sonia JOLY (vice-secrétaire), Loïc FREMONT (trésorier), Claudine JOUBERT (vice-trésorière), Cristelle RIMET-MEILLE (membre actif).



Que d'animation à la Garderie périscolaire la Cabotte !

Vos petits « Lou Petiot » n'ont pas le temps de s'ennuyer.

Accompagnés de Josette, Gaëlle et Marina, ils ont confectionné des guirlandes fantômes à l'occasion d'Halloween, afin de décorer vos intérieurs.

Parents, vous avez sans doute récemment dû accueillir un nouveau compagnon monstrueusement rigolo. Il s'agit d'un gentil petit monstre réalisé par vos bambins à partir d'une pierre qui peut aussi servir de presse papier.

Nous avons aussi commencé les activités de Noël dont la réalisation d'un objet élaboré à partir de récupération de fonds de bouteilles en plastique.

Les activités manuelles sont proposées aux enfants tous les jours sauf le mercredi.

La garderie accueille aussi des intervenants extérieurs :

- ♦ de Septembre à Octobre, la ludothèque de Saint Marcellin s'est installée dans nos locaux durant 5 soirs, les bras chargés d'une sélection de jeux adaptés à tous les âges.
- ♦ actuellement, nous accueillons Isabelle, une intervenante en musique, tous les jeudis de 16h15 à 17h15, durant 6 semaines.

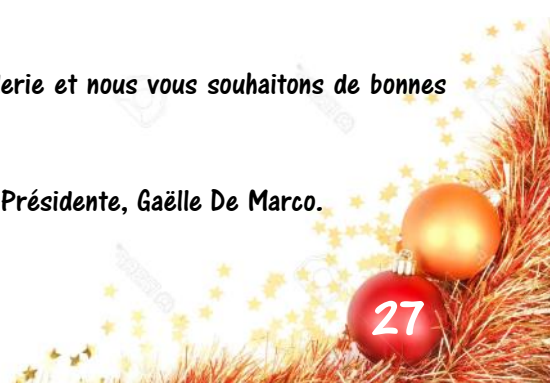
Le bureau de La Cabotte à Lou Petiot remercie chaleureusement toutes les familles ayant participé à la vente de chocolats. Nous vous souhaitons de bons moments de gourmandise.

**Enfin, l'association organisera : une bourse à la puériculture le 13 Mars 2016
à la salle des fêtes de Chevrières.**

(Réservations courant Janvier)

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à l'actualité de notre garderie et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

La Présidente, Gaëlle De Marco.





Recette de cuisine

TRUFFES AU CHOCOLAT

INGREDIENTS :

300 gr de chocolat noir (70% cacao)
100 gr de beurre
2 jaunes d'œufs
125 gr de sucre glace
2 c. à soupe de lait
10cl de crème liquide



PREPARATION :

Cassez le chocolat en petits morceaux dans une casserole avec le lait et laissez fondre à feu doux en remuant afin d'obtenir une pâte lisse.

Hors du feu, ajoutez le beurre en morceaux, puis incorporez un à un les jaunes d'œufs, la crème liquide, et finissez par le sucre glace.

Placez votre pâte au réfrigérateur pendant au moins 2 heures.

Lorsqu'elle a suffisamment durci, confectionnez des formes et décorez les selon vos envies.

Les truffles se conservent au frais.

Véronique Princet





Numéros utiles

NUMÉROS PRATIQUES

Mairie de Murinais	04 76 64 23 57
Ecole maternelle Chevrières	04 76 64 11 95
Ecole primaire Chevrières	04 76 64 12 20
Ecole primaire Murinais	04 76 64 22 38
Ecole primaire St Appolinard	04 76 64 10 67
Cantine scolaire	04 76 64 37 92
Garderie périscolaire	06 45 31 50 89
Collège de St Marcellin	04 76 38 15 96
Collège de Chatte	04 76 36 04 00
Lycée La Saulaie	04 76 64 06 06
Lycée Bellevue	04 76 38 20 17
Bibliothèque Chevrières	04 76 38 15 54
Ludothèque St Marcellin	04 76 38 06 82
Le Diapason St Marcellin	04 76 38 89 84
Allô Transière	08 20 08 38 38
SICTOM St Marcellin	04 76 38 66 03
Déchetterie St Sauveur	04 76 38 36 94
Déchetterie Vinay	04 76 36 79 29
ADMR St Sauveur	04 76 64 26 08

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	17
Appel d'urgence (portable)	112
Pharmacie de garde	04 75 48 18 63
Centre hospitalier St Marcellin	04 76 64 90 90
CCNP	04 76 64 65 24
(Centre de Consultations Non Programmées Accueil du lundi au samedi 8h30 à 18h30)	
Centre hospitalier Voiron	04 76 67 15 15
Centre hospitalier Romans	04 75 05 75 05
Chirurgien-dentiste	04 76 00 06 66
SOS enfance maltraitée	119
SOS amitié	04 76 87 22 22
Centre anti-poison Lyon	04 72 11 69 11





Des services à votre service

ALLO DEPANN' MULTISERVICES

MALEXIEUX Jérôme

Entreprise multi-services
25 impasse de la Tranche
38160 MURINAIS
Tel : 06 63 37 88 82

RAGACHE André

Maçonnerie générale
65B impasse des Machurières
38160 MURINAIS
Tel : 04 76 38 47 54

Samuel BAZZOLI

Paysagiste, création de jardins,
aménagements extérieurs
1290 route de St Vérand
38160 MURINAIS
Tel : 06 88 21 15 33
info@samuelbazzoli.com

GIROUD Céline

Coiffure à domicile
Tous secteurs
460 impasse du Travers du Pin
38160 MURINAIS
Tel : 06 81 34 63 50

Fromagerie PRINCET

Fabrication et vente de
Saint Marcellin
155 A route de Roybon
38160 MURINAIS
Tel : 04 76 64 25 85

MIELLERIE DU BURDY

Michaël SABATIER
Miels, pains d'épices...
150 impasse des Abeilles
38160 MURINAIS
Tel : 04 76 38 66 65

Plomberie LINOCIER

Sanitaire, faïence, chauffage
Neuf et rénovation
115 chemin du Moulin
38160 MURINAIS
Tel : 06 34 39 07 35
linocier@yahoo.fr

L'HARMONIE DU PHENIX

Valérie CAPPELLIN
Séance relation d'aide
Massages aux huiles essentielles
Allée du Couvent
38160 MURINAIS
Tel : 07 77 68 12 67
lharmonieduphenix@gmail.com

LES TROIS CLES

BIERI Isabelle
Cours de piano tous niveaux
Allée du Couvent
38160 MURINAIS
Tel : 06 12 59 05 75
arlix29@gmail.com

AUBERGE DES SAVEURS

Fleur et Jean-Paul CHEMIN
Bar, restaurant, gîtes
110 rue du Souvenir Français
38160 MURINAIS
Tel : 04 76 64 23 09

DJ BAT

Jérôme DEROUX
Route de la Faitas
38160 MURINAIS
Tel : 06 08 17 07 16
contact@djbato.fr

JOURDAN Raphaël

Fabrication et vente
de fromages de chèvre
770 chemin de la Sardière
38160 MURINAIS

CBM GENIE CLIMATIQUE

BORTOLUZZI Léo
38160 MURINAIS
Entreprise située à BERNIN
Tel : 09 71 35 27 01

MADLY REPORTAGE

Photographie
38160 MURINAIS
Atelier situé à VINAY
Tel : 04 76 38 51 40
[Web : madlyreportage.com](http://www.madlyreportage.com)

GONTIER David

Carrosserie
38160 MURINAIS
Située à CHATTE
Tél : 04 76 38 51 81

Si vous souhaitez apparaître sur cette page dans une prochaine édition, adressez-vous en mairie.



Affouage, mode d'emploi

De nombreuses communes forestières accordent à leurs habitants la possibilité de se procurer le bois nécessaire à leur chauffage domestique en le prélevant dans la forêt communale : telle est la pratique séculaire de l'affouage.

L'AFFOUAGE ET LE CODE FORESTIER

L'affouage communal est défini dans le code forestier comme un mode de jouissance des produits des forêts communales et sectionnelles. Il est proposé par la commune à ses habitants afin qu'ils bénéficient de bois de chauffage pour leurs besoins domestiques propres.

Le terme puise ses origines dans l'ancien français « fouage » qui désignait le foyer. Les bénéficiaires de l'affouage sont appelés des « affouagistes ».

Une possibilité, pas une obligation

Il revient au conseil municipal de prendre la décision d'affecter tout ou partie des produits de la coupe au partage en nature entre les affouagistes.

- Une fois la délibération prise, tous les habitants occupant un domicile réel et fixe dans la commune peuvent bénéficier de l'affouage. Le mode de chauffage dudit domicile n'est pas un critère d'exclusion.
- Par délibération, le conseil municipal décide du volume attribué à chaque affouagiste. Ce dernier doit être en rapport avec des besoins domestiques (code forestier) de manière à éviter le risque de commerce illégal de bois. En pratique, les volumes délivrés doivent rester inférieurs à 30 stères.

La charte de la forêt communale précise les missions de l'ONF dans le cadre de l'affouage :

- Désignation des produits délivrés par des marques distinctes de celles des produits vendus,
- Surveillance du déroulement de l'affouage dans le cadre de la protection des peuplements : informer la commune d'éventuels dégâts voire dresser un Procès-verbal,
- Information de la commune et des affouagistes.

Toute autre mission relève d'une convention entre la commune et l'ONF notamment l'attribution des lots, l'organisation et le suivi des exploitations.

LE REGLEMENT D'AFFOUAGE

Le règlement d'affouage permet à la commune de préciser les règles de partage et de déroulement de l'affouage. Il comporte un certain nombre de prescriptions générales valables dans le temps.

Le règlement est complété annuellement par une délibération (modèle souvent fourni par l'ONF dans le cadre de la délibération d'état d'assiette) et des prescriptions particulières aux lots délivrés (accès, éléments remarquables à préserver, caractéristique des bois à abattre). La délibération précise pour la saison à venir :

- Les parcelles délivrées en affouage, Un rappel des modalités de partage de l'affouage,
- Le montant de la taxe affouagère,
- Si l'affouage est délivré sur pied, la commune doit mentionner sur sa délibération les noms de trois habitants solvables qui se portent caution solidairement en cas de dommages causés à la propriété forestière communale par un affouagiste, ce sont les garants,
- Les délais d'exploitation dans le cas de l'affouage sur pied et de vidange des bois.



Les affouagistes sont responsables de leurs actes (responsabilité civile voire pénale en cas de délit d'imprudence, mise en danger d'autrui). Ils doivent donc être couverts par une assurance responsabilité civile

La délivrance d'affouage sur pied

La procédure à mettre en place dans le cas de la délivrance d'affouage sur pied :

- 1) L'Office National des Forêts propose un programme de coupes (état d'assiette) en fonction des souhaits de la commune
- 2) Le conseil municipal délibère (cf ci-dessus) et demande la délivrance de bois en affouage
- 3) L'ONF délivre un permis d'exploiter à la commune (facultatif) et une estimation des volumes délivrés
- 4) Le Conseil municipal établit le rôle d'affouage puis l'affiche publiquement
- 5) Au vu de l'estimation, il constitue les lots et en partenariat avec son agent patrimonial, en rédige les prescriptions particulières
- 6) Les affouagistes paient la taxe auprès du receveur municipal puis se voient attribuer un lot (éventuellement sur présentation d'une attestation de paiement)
- 7) Le conseil municipal ou les garants organisent une réunion « d'ouverture de l'affouage » avec rappel de la sécurité et des prescriptions particulières puis début de l'exploitation.

Déroulement des chantiers, surveillance par l'ONF et par la commune (garants ou autres).

Poursuite des éventuelles infractions.



La taxe affouagère

C'est le conseil municipal qui fixe annuellement le montant de la taxe affouagère toutefois certaines communes renoncent à percevoir une taxe. Celle-ci constitue un moyen de faire supporter aux affouagistes les frais afférents à la mise en œuvre de l'affouage : taxe foncière pour les parcelles concernées, frais de garderie sur la valeur des produits délivrés, frais éventuels de partage et dans le cas d'affouage façonné : frais d'exploitation et de gestion afférents.

PREVENIR LES RISQUES

La sécurité des personnes doit être une priorité avant toute autre chose.

La commune se doit d'informer les affouagistes des risques que présente l'exploitation de bois. Elle peut le faire par plusieurs moyens : par voie orale lors de l'inscription sur le rôle ou l'attribution des lots ; par voie écrite dans son règlement d'affouage, par affichage en mairie ou mieux en distribuant aux affouagistes un document écrit dans ce sens. Dans tous ces cas, la commune et ses représentants notamment les garants doivent s'en tenir à des conseils et s'interdire toute consigne.

Les conseils de sécurité

L'exploitation de bois est une activité à risque. Il est conseillé aux affouagistes de s'inspirer de la réglementation qui s'applique aux professionnels.

Ceux-ci doivent se munir :

- d'un casque forestier,
- de gants adaptés aux travaux,
- d'un pantalon anti-coupure,
- de chaussures ou bottes de sécurité,
- d'outils aux normes en vigueur et en bon état de fonctionnement,
- d'une trousse de secours de première urgence.

Ils travaillent en équipe, informent leur entourage du lieu précis de travail et laissent la voie d'accès au chantier libre.

Cédric Giroud.

Source : Charte Forestière des Chambaran.



Les chemins forestiers



L'état des chemins forestiers, c'est l'affaire de tous !

Notre commune fait partie du territoire des Chambaran, doté depuis 2009 d'une Charte forestière. Il s'agit d'un outil d'animation et de développement de la filière forêt-bois sur le massif. Il permet d'engager des actions visant à améliorer la gestion, l'exploitation et l'usage de la forêt dans le respect de toutes ses composantes : sociale, environnementale et économique. En particulier, la Charte forestière pilote depuis peu une action qui vise à un meilleur encadrement des chantiers forestiers.

Désormais, tout chantier forestier sur déroulant sur la commune de Murinais devra être déclaré en mairie, en amont du commencement des travaux.

Pourquoi une telle démarche ?

- Parce que la filière bois se développe et les moyens d'exploitation se modernisent beaucoup plus rapidement que les voiries, d'où des **dégâts parfois très importants** sur les chemins forestiers.
- Parce que les professionnels qui travaillent en forêt ont bien conscience que les chemins forestiers sont leur **outil de travail**. Et pourtant, même après **remise en état**, ils pâtissent de l'incivilité de quelques usagers et du regard du grand public.
- Parce que les mairies enregistrent de plus en plus de **plaintes** des usagers (promeneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons...) qui constatent les dégâts.

Qui est concerné par cette démarche ?

- Le **propriétaire forestier** si c'est lui qui extrait le bois, sinon **celui qui achète la coupe** et l'**entrepreneur** qui effectue les travaux forestiers
- La **mairie** de notre commune car c'est elle qui est chargée de l'entretien des voies communales et chemins ruraux.

Comment procéder ?

- 1) Le propriétaire, ou l'acheteur de la coupe (suivant les cas) informe la mairie du chantier qu'il envisage d'effectuer (localisation, nature, calendrier approximatif).
- 2) Un rendez-vous est pris sur le terrain pour effectuer un **état des lieux avant chantier**.
- 3) A l'issue du chantier, un **second état des lieux** est réalisé. En cas de dégradation constatée, il est précisé au professionnel la nature des travaux de remise en état à effectuer.

*Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rendre en mairie.
Vous pouvez également poser toutes vos questions à Olivia MAROIS,
animatrice de la Charte forestière des Chambaran au 04 76 36 30 76,
ou encore vous rendre sur le site internet dédié, à l'adresse suivante :*

<http://charteforestiere-chambaran.fr/>



Un peu d'Histoire...

HISTOIRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN FRANCE

D'où vient l'éclairage public ?

Depuis longtemps l'homme cherche à lutter contre la nuit.

L'humanité a 200 000 ans

L'homme vit avec l'éclairage public depuis 300 ans.



LA NAISSANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Au **Moyen-âge**, l'insécurité était un véritable problème pour les villes de toutes tailles. A cette époque, les habitants avaient pour habitude de s'enfermer chez eux dès la tombée de la nuit. Les meurtres et les vols en pleine nuit étaient quotidiens.

En **1254**, Saint-Louis propose la mise en place d'une police privée à Paris. Le projet s'avère très rapidement être un échec, les membres qui composent la police n'osant pas eux même s'aventurer dans les rues obscures de la Capitale.

En **1258**, pour lutter contre l'insécurité, Saint -Louis ordonne que chaque propriétaire doive éclairer leur façade à l'aide d'un **pot-à-feu** (sorte de vase en pierre surmonté d'une flamme). Mais la population ignore cette ordonnance, par soucis d'économies et par peur d'éventuels incendies, faits également fréquents à cette époque.

En **1367**, Charles V émet à son tour une ordonnance imposant tous les habitants de disposer sur le bord de leurs fenêtres une **chandelle** à suif pendant toute la nuit. Elle n'aura pas plus de succès que les précédentes.



Durant les 14^{ème} et 15^{ème} siècles, on retrouve la trace de plusieurs appels invitant les habitants à disposer sur le bord de leurs fenêtres une chandelle pendant la nuit. Ces appels ne sont néanmoins le plus souvent formulés qu'à l'occasion de la venue de personnalités importantes de la noblesse, et restent pour la plupart ignorés par la population.

En 1524, François 1^{er} émet une ordonnance qui impose aux habitants de mettre à 9 heures du soir une chandelle, cire d'abeille ou suif, allumée. Bien que la mesure soit mieux respectée que les précédentes, elle s'avère peu efficace contre les crimes nocturnes. Les chandelles ne permettant d'éclairer que quelques heures, les malfrats profitent du reste de la nuit pour agir.

En 1558, Henri II fait mettre en place un système de falots (espèce de lanterne contenant du goudron et de la résine). Ceux-ci sont posés à chaque coin de rue ainsi qu'au milieu des plus longues d'entre elles, avec pour objectif d'éclairer l'intégralité des espaces de circulation des villes. La période d'éclairage s'étend de 10 heures du soir à 4 heures du matin, pendant 4, puis 5, puis 6 mois de l'année. Ce projet, à l'instar de ses prédécesseurs, s'avère être un échec. La fumée émise par les falots crée un fort mécontentement parmi les habitants. La mesure est peu à peu abandonnée. Les rues de Paris restent considérées comme un coupe-gorge au 17^{ème} siècle.



L'histoire de l'éclairage public prend un virage déterminant sous le règne de Louis XIV. Le nouveau roi, faisant le choix d'adopter une politique sécuritaire, est amené à s'intéresser à l'éclairage des villes pendant la nuit.



En 1662, il est établi à Paris et dans toutes les autres villes du royaume un service payant de porteurs de flambeaux (ou portes lanternes) pour accompagner les passants qui le souhaitent.

En 1667, Nicolas de la Reynie est nommé Lieutenant Général de Police. Il a alors pour mission d'appliquer le mot d'ordre « Netteté, clarté, sécurité ». Il ordonne alors la mise en place d'un éclairage des rues pour la période du 1^{er} Novembre au 1^{er} Mars. Cet éclairage doit être réalisé par des lanternes à bougies uniformisées, symboliquement marquées du blason du roi. L'éclairage public passe alors à la charge de l'Etat moyennant une redevance par habitant. L'éclairage public est né.

DES CHANDELLES AU PREMIER REVERBERE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Les premières lanternes d'éclairage public sont posées à Paris. Elles sont constituées de petits carreaux assemblés au plomb et d'un capot protégeant une chandelle. Celle-ci éclaire via une mèche charbonnée qu'il faut couper toutes les heures. Les lanternes étaient suspendues par des cordes fixées sur un mât à la hauteur du premier étage des maisons. Il a été recensé quelques mois après, 2736 lanternes installées et 912 rues éclairées à Paris.



En 1697, toutes les grandes villes sont éclairées par des lanternes.

En 1744, Bourgeois de Châteaublanc, met au point une lanterne à réverbère. Cette lanterne éclaire au moyen d'une mèche de coton encirée, plongée dans de l'huile de tripes que l'on fait brûler. La mèche est placée sous un réflecteur argenté qui réverbère la lumière en direction du sol.

En 1766, l'éclairage fourni par la lanterne Châteaublanc est jugé équivalent à 30 chandelles. Il est récompensé par l'Académie des Sciences.

L'ECLAIRAGE A L'HUILE

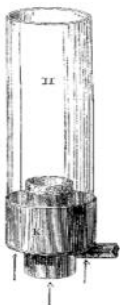
Entre 1769 et 1782, plus de 1200 réverbères de Châteaublanc à l'huile sont installées dans les rues de Paris.

Les lanternes éclairent avec des chandelles d'huile de tripes, qui répandent une odeur nauséabonde. A cette époque, on parle déjà d'économie d'énergie et en 1788, l'huile de tripes est remplacée par l'huile de colza, moins coûteuse, moins nauséabonde et fournissant une flamme plus blanche.

Les lanternes étaient suspendues à des potences fixées à 5 mètres de haut et espacées d'environ 50 mètres. Elles sont allumées et surveillées pendant la nuit par des « gagne-derniers » employés de rue.



Mais de nombreux problèmes subsistent ; les écoulements d'huile brûlante provoquent de nombreux accidents. Les lanternes répandent toujours une odeur peu agréable et elles sont en plus vulnérables à une extinction lors d'un coup de vent.



En 1789, beaucoup de lanternes sont détruites pendant la Révolution Française. Lors des 30 années qui suivent, on n'enregistre pas de progrès technique notable en matière d'éclairage public. Néanmoins, les lanternes continuent à se répandre.

A partir de 1821, les réverbères à huiles sont équipés d'un bec à courant d'air (inventé par Ami Argand). Ce système consiste à placer une matière faisant office de mèche entre deux cylindres métalliques emboîtés l'un dans l'autre, la flamme obtenue est ainsi plus vive et plus intense.

A suivre.....

Brigitte Iserable



Poésie et astuces

Courant mars

(Jean-Marie Lefevre)

*Courant mars
Sur son courant d'air
Mine de rien
L'automne
Bien empesé
Monte à Paris
Il lui faut choisir
Les couleurs de sa saison*

*Courant mars
Tout en courant
Mine de rien
L'automne
Dans la boutique du bon Dieu
Choisit
Sa collection de haute couture
Aux douceurs de l'automne*

*Courant mars
Au courant de sa situation
Mine de rien
L'automne
Sait déjà
Quel temps
Baromètre en poche
Il fera l'automne prochain...*

Poésie : Valérie Guetat-Floury
Astuces : Christelle Miskulin

Nettoyer son four micro-ondes

Mettre un torchon humide dans le micro-ondes pendant 1 minute et le nettoyer ensuite avec ce torchon. Attention, le torchon est chaud...mettez des gants.

Alléger une omelette

Verser une cuillère à soupe d'eau ou de lait par jaune d'œuf dans votre omelette, elle sera plus digeste.

Economie d'énergie

Le sel que vous mettez dans vos pâtes retarde son ébullition et donc consomme plus de gaz ou d'électricité. Il suffit de mettre le sel au moment de l'ébullition, juste avant les pâtes.

Dorer un rôti

Avant la cuisson, arrosez votre rôti de jus de citron. Cela permet d'obtenir un rôti doré et parfumé.





Section gym

Cette année, le Club de Gym accueille 19 adhérents. Les cours sont donnés par Luisa qui pratique la méthode Pilates. Le Pilates est une forme de gymnastique douce avec des mouvements lents et une respiration profonde. Ceci permet de retrouver un corps plus tonique.

Les cours ont toujours lieu le lundi, à la Halle des Sports de 18 h 45 à 19 h 45.
Tout nouvel adhérent est le bienvenu.... Infos auprès de Michelle : 04 76 64 22 73.



De gauche à droite :

Ginette, Gérard, Luisa, Michèle, Denise, Michèle, Hélène, Véronique, Sylviane, Jean-Pierre,
Michelle, Germaine, Daniel, Séverine, Françoise.





Club le Wellingtonia

Le Club s'est réuni à l'Auberge des Saveurs vendredi 23 octobre pour fêter les anniversaires. Jean-Paul nous a préparé un très bon repas.

A cette occasion, nous avons fêté les :

- ♦ 85 ans d'Adrienne Hugonin
- ♦ 80 ans de Georges Martin
- ♦ 70 ans de Danielle Brialon
- ♦ 70 ans de Georges Arnaud
- ♦ 70 ans de Marcelle Frisch.



Les dames ont reçu une plante et les messieurs un coffret de vin.

Cette année, nous avons remis une médaille à Constant Marchand, qui a œuvré au bureau du Club pendant 8 ans et a été adhérent plusieurs années.

C'est Gervais Bazzoli, administrateur de Génération mouvement, qui lui a remis cette médaille bien méritée.

Tout le monde a passé une bonne journée, avec la présence de Monsieur le maire que l'on remercie.

La présidente, Arlette Martin.





Chorale le Chœur d'Adèle

Après une année de chant à l'unisson avec Isabelle Biéri, notre chef de chœur, professeur de technique vocale mais aussi de musique : notre association « **Le Chœur d'Adèle** » est née, composée d'une douzaine de choristes.



Notre chorale est très conviviale, personne ne se prend au sérieux.

Notre répertoire est assez varié : chansons Françaises, classiques, liturgiques, canons....

La production de nos concerts a démarré avec :

- * La messe de la vogue du 13 Septembre
- * La cérémonie du 11 Novembre

Suivront :

- * Les chants de Noël à Chatte le 20 Décembre 2015
- * La cérémonie des vœux du Maire le 9 janvier 2016

Le Chœur d'Adèle
antonne antonne
dirigé par Isabelle Bieri,
divers chants
pas monotones
raisonnent
d'écho en écho.
Chœur en partage,
l'amour du chant
et de la musique

Si vous aimez chanter, même sans connaître la musique, le Chœur d'Adèle vous attend !!!!

Tous les mercredi de 19h00 à 20h30
à la salle polyvalente

Pour plus de renseignements :

04 76 64 23 74
06 12 59 05 75





PROCHAINS RENDEZ-VOUS POUR 2016

THÉ DANSANT

Dimanche 21 Février 2015 à partir de 14 h 30

avec **COCKTAIL RETRO** et sa chanteuse **Corinne**

Cha cha, Mambos, Tangos, Valses, Madisons, Pasos, Rocks, Twists

Ambiance assurée !!!!!

CONCERT

Samedi 26 Mars 2015 à 20 h 30

avec **l'HARMONIE de CHATTE**

Ensemble d'une trentaine de musiciens inter-âge de tous niveaux.

Au programme : musique de films et du monde, pop et chanson française.

La présidente, Brigitte Iserable



ACCA de Murinais



Nous voilà à mi-saison de chasse. Le lièvre est fermé depuis le 18 octobre, nous avons chassé le lièvre 5 demi-journées pour un prélèvement de 16 lièvres ; moins que l'année précédente où nous avons prélevé 17 lièvres en 3 demi-journées. Chez nous, dans notre ACCA, nous aimons chasser cette espèce, qui est sensible et très dure à gérer, en raison des routes, nuisibles, et quelquefois des années défavorables à leur reproduction. Mon bureau et les chasseurs se mettent des limites, en s'imposant un quota de 20 lièvres, et des jours de chasse maximum de 7 demi-journées.

A chaque prélèvement une patte avant m'est apportée pour déterminer si l'animal est jeune et donc savoir si la reproduction a été bonne, cela en accord avec la Fédération de Chasse. Si nous nous apercevons que le prélèvement n'est pas à la hauteur de nos espérances, nous fermons la chasse aux lièvres. Cela est déjà arrivé, et même si ce n'est pas toujours bien perçu par les chasseurs qui n'en n'ont pas prélevé, il faut savoir être raisonnable. Voilà ce que je pouvais dire au sujet du lièvre.

Nous lâchons du faisan. Environ 200 pièces. Mais nous ne lâchons plus de perdrix, car nous ne récupérons que très peu de bêtes, certainement à cause des nuisibles ou rapaces qui nous font pas mal de dégâts (faisan, lièvre, etc.)

A ce jour, je sais qu'il s'est prélevé quelques bécasses, environ une quinzaine.

Au sujet du chevreuil, nous avons un quota de 10 dont 3 jeunes. A ce jour nous en avons prélevé 4 dont 1 jeune.

Nous avons vu nos 2 premiers sangliers le mercredi 11 novembre que nous avons laissé filer sans un coup de feu, pas de chance pour nous. A ce sujet je voudrais rappeler à tous les pratiquants de la nature que lors de battue nous essayons de placer des panneaux de battue sur les chemins, parking etc., pour prévenir de notre action, d'ailleurs nous sommes visibles puisque tous les participants porte un gilet fluo obligatoire, mais je conseille à tout le monde d'être vigilants. La nature est à tout le monde.

Un rappel au sujet d'animaux domestiques : le chat doit être régulé par son propriétaire avec des moyens adapté (stérilisation, etc.) pour que l'on ne trouve pas de bêtes sauvages au milieu des campagnes ou des bois.

De nombreux chiens divaguent causant des dégâts sur les basses cours, gibier, faisant franchir des bovins des parcs et surtout pouvant causer des accidents sur les routes comme cela est arrivé il y a peu de temps. Bien sûr, un chien peut s'enfuir, ça arrive, mais je voudrais vous dire qu'en tant que chasseurs, nos chiens traversent souvent les routes et nous ne sommes jamais tranquilles à cause de l'accident, mais aussi pour nos chiens.

Il n'y a pas que des chiens ou des chats qui divaguent, l'autre matin par la route de la Faita j'ai vu arriver 2 poneys. Je ne les avais jamais vu, mais régulièrement je vois des chevaux : soyons responsable !

Le mercredi 18 novembre, j'ai reçu un appel téléphonique d'un habitant de Murinais qui venait d'avoir une attaque par des chiens de chasse sur ses cages à lapins. Le chasseur n'était pas très loin, il a rappelé ses chiens, mais il ne s'est pas manifesté envers le propriétaire des lapins. Cela peut arriver, mais nous, chasseurs, soyons aussi responsables de nos chiens que de nos actes.

Voilà un aperçu de ce que je voulais vous dire. Je souhaite une bonne fin de chasse à tous les chasseurs et une bonne fin d'année à tous les lecteurs.

LOTO DE LA CHASSE SAMEDI 6 FEVRIER 2016 à MURINAIS Ouvert à tous.

Le président, Giraud Franck





Retour sur cette vogue « cru 2015 »

Malgré le temps mi-figue mi-raisin, ce fût encore un succès. Un succès oui, mais sans vous qui œuvrez bénévolement chaque année, n'en serait rien.

Le samedi 12 septembre, la vogue commença par le concours de longue (voir résumé de René Jourdan). Suivi de notre traditionnel repas, ravioles - cuisse de poule, cuisiné et servi avec l'envie de satisfaire nos nombreux convives, au rythme des interprétations de Gino et son groupe Uranium. Vers 22h30, le feu d'artifice illuminait Murinais malgré une pluie battante. Par la suite, l'orchestre reprit de plus belle pour faire danser, valser et swinguer jusqu'au bout de la nuit.

Le dimanche, avec un temps toujours menaçant, le vide grenier et le marché de producteurs étaient maintenus mais rapatriés sous les chapiteaux. Les quelques personnes présentes étaient contentes de leur journée. L'après-midi, le concours de pétanque (voir résumé de Daniel Garcin) a clôturé ces deux jours de festivités.

Quel dommage que le temps nous ait gâché la fête foraine, où cette année trampolines et balades à poney étaient présents pour amuser nos chérubins.

Le lundi, au soleil, fût venu le temps du nettoyage. Je remercie toutes les personnes ayant pu se libérer en ce jour. Celles-ci furent récompensées par un petit gueuleton bien mérité. Pour que le plus grand nombre puissent partager ce moment de convivialité, M. le MAIRE faites fériériser le lundi pour les Muri-noises et Murinois !!!!!

Le comité des fêtes remercie les villageois, la section gym, les amis, les familles, les sponsors pour leur participation à la réussite de la fête du village. A L'ANNEE PROCHAINE !!!

Votre dévoué Président, Fabrice Prunelle.

BOULES LYONNAISES

Comme les années précédentes, la samedi 12 septembre a été une journée « boules lyonnaises ». 9 jeux étaient occupés par 18 quadrettes. Malgré un temps incertain, puisque la troisième partie a été perturbée par la pluie, ce concours a tenu toutes ses promesses. L'équipe Maurice Parigi l'a emporté sur le fil et a gagné les 4 repas offerts par l'Auberge des Sapeurs, devant la quadrette Bonnet-Mollard et Johan Giron.

Toutes les équipes se sont affrontées dans la bonne humeur avec un parfait état d'esprit. Bravo à tous ces joueurs ont contribué au succès de cet après-midi du 12 septembre 2015.

Chaque équipe gagnante recevait le montant de l'inscription, ainsi qu'à chaque partie les boissons gratuites.

En espérant que l'année prochaine soit plus clémente, le Comité des fêtes remercie tous les joueurs en leur donnant rendez-vous l'année prochaine.

Merci à l'équipe de bénévoles formée de Daniel, Jean-René, Michel, René et Robert, qui avait préparé une douzaine de jeux pour ce concours. Un grand merci également aux entreprises Giraud-Marchand, Toutenvert, pour leur participation financière.

René Jourdan

PÉTANQUE

Le dimanche après-midi entre rayons de soleil et averses, les 36 doublettes du concours de pétanque se sont affrontées avec passion.

Les parties finales et le complémentaire se sont terminées à l'amiable entre joueurs téméraires. Ghislaine et Gilles Garcin ont remis le challenge Robert Garcin récompensant les vainqueurs. Merci à tous ceux qui ont permis le bon déroulement de cette activité.

Daniel Garcin



Un vendredi 13 novembre 2015 quelque part en France

Pour ce retour de vogue, on avait tout prévu : toutes les personnes qui ont œuvré pour la vogue « invitées » ; un apéritif ; deux très bon gratins de ravioles cuisinés par Jean-Paul ; une remise des diplômes à quatre personnes exceptionnelles pour leurs années de bénévolat, décernés à Michèle Fayard, Ginette Jourdan, Michel Fayard et René Jourdan. La soirée était sous le signe de l'émotion, du partage et de la rigolade. Oui mais ?

Quelque part en France un drame, non ce mot n'est pas assez fort plutôt une barbarie, se déroula sur Paris tuant 130 personnes et faisant de nombreux blessés dans différents lieux où régnaient sûrement les mêmes valeurs que durant notre propre soirée.

C'est pour cela qu'en mon âme et conscience, je décide de ne pas mettre de photos de notre soirée, mais un trombinoscope des victimes des attentats pour leur rendre hommage.

Fabrice Prunelle
Président du comité des fêtes





Soirée halloween

La chasse aux bonbons !

Et oui ! Rien n'arrête nos jeunes Murinois ! Le comité des fêtes est fier de nos petits fantômes, monstres, sorcières et Dracula, qui ont bravé une soirée d'halloween anticipée.

En effet cette année il a fallu que nos jeunes chasseurs de bonbons se réunissent le 30 octobre, et non le 31 comme la tradition l'oblige, afin de partager en toute sécurité notre village avec l'organisation du rallye de la noix 2015.

Et comme chaque année, ce fût un succès pour nos enfants.



Le comité des fêtes remercie tous les villageois qui ont ouvert leur maison, car après 1 heure de porte à porte, ce sont 13 kilos de bonbons qui ont été récoltés et surtout partagés entre nos 30 déguisés du soir. Merci aussi aux parents qui nous ont accompagnés.

Le comité des fêtes est heureux pour nos enfants et vous attend nombreux pour le spectacle de Noël.
à bientôt.





Section ping-pong



Tous les mardis à 19h30, les adultes partagent la balle, dans un esprit de convivialité et de plaisir avec parfois un tout petit soupçon de compétition.

Le mercredi à 17h30 c'est autour des enfants.
Les pongistes en herbe sont contents de se retrouver pour apprendre les bases du tennis de table, faire divers exercices sous forme de jeux, à la fin de la séance des petits matchs sont organisés pour les plus grands avec une chose primordiale la poignée de main, pour marquer le respect!!!





Les RDV du Comité

" DIVERTIMENTO MAGIQUE " par Jean-Philippe Loupi

Pour adultes et enfants
Ouvert à tous les Murinois
(entrée gratuite)
Organisé par le Comité des fêtes



Dimanche 27 décembre 2015
15 h 00 à la salle des fêtes



Pour que le Père-Noël n'oublie aucun enfant,
veuillez confirmer votre présence auprès de Damien :
06-81-26-00-08 ou damienchaize@gmail.com

Renseignements auprès de Fabrice : 04 76 36 15 94

Ici Murinais, les Murinois parlent aux Murinois.
Le comité des fêtes a besoin de bénévoles. Venez nombreux à l'assemblée générale
le vendredi 15 janvier 2016, 20h à la salle des fêtes.



RÉVEILLON DU JOUR DE L'AN



MENU

Entrée :

Foie gras de canard sur pain d'épices
accompagné de sa confiture de figue avec salade gourmande

Poisson :

Dos de loup de mer sauce champagne sur julienne de légumes sauce citron

Coup du milieu

Viande :

Noisette de biche aux aîrelles
Millefeuille de pomme de terre aux champignons
Gratin de potimarron aux éclats de châtaignes

Fromage :

le Murinois plateau du berger ou fromage blanc à la crème

Dessert :

Nougat glacé, coulis de fruit rouge, macarons, caramels

Café :

**SOIREE ANIMÉE
PAR MUSTANCE**

MENU ENFANT -12ANS

Entrée :

1/2 tranche de Foie gras de canard
sur pain d'épices

Plat chaud

Emincé de volaille
Pommes dauphines

Fromage :

fromage blanc à la crème,
coulis de fruit rouge (le Murinais)

Dessert :

Nougat glacé, coulis de fruit rouge,
macarons, caramels

ADULTE 50€; ENFANT - DE 12 ANS 15€ ; Rens: 04 76 36 15 94



Spectacle de Noël.....27 décembre 2015 à Murinais

Organisé par le Comité des fêtes

Réveillon du jour de l'an.....31 décembre 2015 à Murinais

Organisé par le Comité des fêtes

Vœux du maire 9 janvier 2016 à Murinais

Organisé par la municipalité

Assemblée générale.....15 janvier 2016 à Murinais

Organisé par le Comité des fêtes

Recensement de la population..... du 21 janvier au 20 février

Organisé par l'INSEE et la mairie, confié à Julie

Matinée boudins 23 janvier 2016 à Chevrières

Organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers

Soirée Loto.....6 février 2016 à Murinais

Organisé par l'ACCA de Murinais

Thé dansant 20 février 2016 à Murinais

Organisé par la chorale le Chœur d'Adèle

Bourse à la puériculture.....13 mars 2016 à Chevrières

Organisé par la Garderie la Cabotte à lou Petiot

Soirée jeux en famille 18 mars 2016 à Murinais

Organisé par la ludothèque de St Marcellin

Concert avec l'harmonie de Chatte 26 mars 2016 à Murinais

Organisé par la chorale le Chœur d'Adèle

Carnaval des écoles..... 9 avril 2016 à Murinais

Organisé par l'association des parents d'élèves

Bal du muguet.....30 avril 2016 à Murinais

Organisé par le Comité des fêtes





FRANCE

LIBERTE

VALEUR

DEMOCRATIE

PEUPLE

COURAGE

UR

REPUBLIQUE

PEUPLE

LAÏCITÉ

UR

DEVOIRS

PEUPLE

DIVERSITÉ

UR

CITOYENNETE

PEUPLE

FRATERNITE

C

PATRIE

PATRIOTISME

EGALITE

FORCE

H

PAIX

ION

ESPOIR

PATRIOTISME

EGALITE

AMOUR

ÂME

HYMNE

PAIX

ION

AMITIE

PATRIOTISME

EGALITE

PENSÉE

MEMOIRE

PATRIOTISME

EGALITE

RASSEMBLEMENT

PATRIOTISME

EGALITE

LIBERTE D'EXPRESSION

EGALITE

HUMANITE

UR

HOMMAGE

EGALITE

SOLIDARITE

UR

HOMMAGE

EGALITE

RELIGIONS

UR

HOMMAGE

EGALITE

